



AVIS D'APPEL À CANDIDATURE



MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

**AVIS DE DEMANDE DE COLLABORATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE
POUR LA FORMATION DES SANITÉS EN VIEUX AGE PRÉVU DANS LE PLAN**

1. Les présent avis d'appel à candidature s'inscrit dans le cadre du Plan Prévisionnel annuel de prestation des Services de Santé de Base des Subsecteurs du Fonds Mondial (SSBPFM).
2. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MHSHP) du Niger sollicite l'Unité de Gestion des Subsecteurs du Fonds Mondial (UGSM) sollicita des offres tendues de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des prestations en vue au profit des BSSM.
3. La validité de soumission des offres est de trente (30) jours.
4. Les candidats intéressés peuvent consulter ou se faire gratuitement le Service de Commande des Renseignements et de Prix complet à l'Unité de Gestion des Subsecteurs du Fonds Mondial (UGSMF) au quartier Kariakou, Route de Niakhar, Immeuble au face de l'Hotel Univers et du Camping Touristique, mail : rcsm@ugsmf.ni, ou rcsm@ugsmf.ni, du lundi au jeudi de 08h30 res à 17h30 res et le vendredi de 08h30 res à 12h30 res.
5. Les offres doivent être soumises auprès des Unités de Gestion administrative de l'Unité de Gestion des Subsecteurs du Fonds Mondial (UGSMF) au quartier Kariakou, Route de Niakhar, Immeuble au face de l'Hotel Univers et du Camping Touristique, au plus tard le mardi 16 Septembre 2024 à 16 heures 00 res. Les offres déposées après la date et l'heure indiquées ci-dessus pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

LE COORDONNATEUR PRINCIPAL

Le Responsable des Offres



AVIS D'APPEL À CANDIDATURE



MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

AVIS DE SÉLECTION DE CERTAINES FORMES DE CO-OPÉRATION POUR LA FOURNITURE DES MATIÈRES DE TRAVAIL AU PROFIT DES MOINS

1. La présente offre s'adresse à tous les candidats résidents dans l'Union du Plan National au sein de la population des Ministres de l'Unité de Gestion des Subventions de Fonds Mondial (JGSPF).
2. Les Ministres de la Santé et de l'Hygiène Publique (JGSPF) du Niger à travers l'Unité de Gestion des Subventions de Fonds Mondial (JGSPF) sollicitent des offres tendues de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des matières de travail au profit des JGSPF.
3. La offre d'acquisition des matières de travail (MT) pour:
4. Les candidats intéressés peuvent consulter ou se faire gratuitement le Guide de Demande des Renseignements et le Prix complet à l'Unité de Gestion des Subventions de Fonds Mondial (JGSPF) au quartier Faticala, Route de Thiébé, Immeuble au-dessus du Palais National à Niamey, Cameroun, par courriel : mail-matieres@jgspf.ni, ou matieres@jgspf.ni, de lundi au jeudi de 08h00 à 17h00 et le vendredi de 08h00 à 16h00.
5. Les offres doivent être soumises auprès de l'Administration à l'Unité de Gestion des Subventions de Fonds Mondial (JGSPF) au quartier Faticala, Route de Thiébé, Immeuble au-dessus du Palais National et de l'Emploi Technique, au plus tard le mardi 19 Septembre 2023 à 16 heures 00 mn. Les offres reçues après la date et l'heure limite d'offre pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

LE COORDONNATEUR GÉNÉRAL

Le MINISTRE GÉNÉRAL



AVIS D'APPEL À CANDIDATURE



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

AVIS DE DEMANDE DE CANDIDATURE POUR LE POURSUITE DES DOCTES EN RECHERCHE EN SANTÉ DE LA NIGER

1. La présente offre d'appel à candidature s'inscrit dans l'initiative du Plan Préféréntiel annuel de gestion des Ressources Humaines du Secteur des Subsecteurs du Fonds Mondial (JGSPF).
2. Les Ministères de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSP) du Niger à travers l'Unité des Secteurs des Subsecteurs du Fonds Mondial (USF) sollicite des offres tendues de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les fonctions des postes de recherche en santé de la NIGER.
3. Les sites d'installation du candidat ont de être Niger (M) jours.
4. Les candidats intéressés peuvent consulter ou se faire guider par le Directeur du Service de Recrutement et de Formation à l'Unité des Secteurs des Subsecteurs du Fonds Mondial (JGSPF) au quartier Yankari, Route de Tiliakoy (Immobilier au Parc de l'Institut National de Camping Tiliakoy) mail : recrutement@jgspf.ni, ou formation@jgspf.ni, de lundi au jeudi de 8h 00 à 17h 00 ou le vendredi de 8h 00 à 16h 00.
5. Les offres doivent être soumises après la finalisation administrative à l'Unité des Secteurs des Subsecteurs du Fonds Mondial (JGSPF) au quartier Yankari, Route de Tiliakoy (Immobilier au Parc de l'Institut National de Camping Tiliakoy) au plus tard le mardi 15 Mars 2023 à 15 heures (15h) min. Les offres déposées après la date et l'heure limite fixées pour la soumission des offres ne seront pas acceptées.

LE COORDONNATEUR GÉNÉRAL

LE RESPONSABLE RECRUTEMENT



AVIS D'APPEL À CANDIDATURE



REGION DE TOGO DEPARTEMENT DE TOGO COMMUNE RURALE DE BALPOU

Avis à Manifestation d'Intérêt N°001/2023/CRI

Il est à noter de la mise en place d'un dispositif de formation et prestations agiles pour renforcer les compétences techniques des bénéficiaires locaux de l'école au titre de l'appel d'offre, notamment l'usage de l'outil informatique en vue d'atteindre l'objectif.

Les bénéficiaires, possesseurs de services et équipements adéquats de façon à répondre de la liste descriptifs ci-dessous en matière de compétences doivent compléter les informations et les dates suivantes :

(nom, prénom, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone)

(type de service et compétences requises)

(adresse électronique, numéro de téléphone)

1. Une copie imprimée de l'annonce de l'appel à soumission

2. Une copie imprimée du CV (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone)

3. Et une copie imprimée pour les compétences et les équipements (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

Les bénéficiaires, possesseurs de services et équipements adéquats sont invités à déposer leur dossier avant le 15/08/2023 à la mairie de la commune de Balpou pour la mise en place d'un dispositif de formation et prestations agiles de l'école au titre de l'appel d'offre.

NB : Pour information, les bénéficiaires des compétences techniques et équipements

1. COMPÉTENCES TECHNIQUES

1.1. Maîtrise de l'outil informatique (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

1.2. Maîtrise de l'outil informatique (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

1.3. Maîtrise de l'outil informatique (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

1.4. Maîtrise de l'outil informatique (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

1.5. Maîtrise de l'outil informatique

2. ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

2.1. Matériel informatique (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

2.2. Matériel informatique

2.3. Matériel informatique (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

2.4. Matériel informatique

2.5. Matériel informatique (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

2.6. Matériel informatique (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

2.7. Matériel informatique

3. ÉQUIPEMENTS

3.1. Matériel informatique (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

4. ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

4.1. Matériel informatique (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

4.2. Matériel informatique

4.3. Matériel informatique (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.)

REMARQUE : Les bénéficiaires des compétences techniques et équipements adéquats sont invités à déposer leur dossier avant le 15/08/2023 à la mairie de la commune de Balpou pour la mise en place d'un dispositif de formation et prestations agiles de l'école au titre de l'appel d'offre.

1. COMPÉTENCES TECHNIQUES



AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE



MINISTRE DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'URBANISME

Ministère de l'Infrastructure et de l'Urbanisme Projet Régional d'Appui aux Pontons au Sahel (PRAPS) Phase II

Source : Projet PRAPS-2011

Source nationale : 2011

Source de financement : Banque Mondiale

Mode de passation : Bonnes et loyaux pratiques (BLLP) (Mise en concurrence)

Objet du marché : Travaux de bridge et de route de passage

Site de réalisation effective du contrat : Niger

Numéro de lots	Montant proposé (MAD)	Observations
Entreprise 1-2011	100 000 000	Non retenue (Classe 1ère)
Entreprise 2-2011-2012	100 000 000	Retenue la moins chère avec un prix d'attribution de 100 000 000
Entreprise 3-2011-2012	100 000 000	Non retenue (Classe 1ère)
Entreprise 4-2011-2012	100 000 000	Non retenue (Classe 1ère)

Le Directeur Général

Dr. B. B. B. B.



Table 1. Summary of Variables, Descriptive Statistics, and Total Factor Productivity

[illegible]

100

[illegible][illegible][illegible]

Investment Period	Investment Period	Investment Period
Investment Period 1 (2018-2020)	2018-2020	Investment Period 1 (2018-2020)
Investment Period 2 (2021-2023)	2021-2023	Investment Period 2 (2021-2023)
Investment Period 3 (2024-2026)	2024-2026	Investment Period 3 (2024-2026)
Investment Period 4 (2027-2029)	2027-2029	Investment Period 4 (2027-2029)

100

100



AVIS D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE



MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'URBANISME

Infrastructure - Urbanisme

Projet Régional d'Agglomération Pastoralisme au Sahel (PRAPS) Phase II

Sources : /Projet PRAPS I et II/

Document soumissionné : /RFP/

Source de financement : /Bd Banque Mondiale/

Mode de passation : /Remise de l'offre la plus faible économiquement/

Modalités de passation : /Remise de soumission de réhabilitation de 6 marchés d'habitat dans les régions de
Koulikoro et Sikasso (passage en deux (2) lots par lot 1 : Réhabilitation de maisons individuelles et loges, /Pages
du [Document de RFP](#) 2/ Réhabilitation de maisons individuelles en deux (Pages du [Document de RFP](#) 3/

Forme de notification relative au processus de passation : /Remise de l'offre/

Marchés à attribuer	Montants proposés maximums	Observations
1. Travaux de réhabilitation des loges et maisons individuelles	Non délimité	Non soumise
2. Travaux d'habitat	Lot 1 : 1 000 000 000	Non soumise (Classe 2ème)
3. Travaux d'habitat individuels et maisons individuelles	Lot 1 : 1 000 000 000	Refusez la moins soumise avec un délai d'attribution de 15 jours
4. Travaux d'habitat	Lot 2 : 1 000 000 000	Refusez la moins soumise avec un délai d'attribution de 15 jours
5. Travaux d'habitat	Lot 2 : 1 000 000 000	Non soumise (Classe 2ème)
6. Travaux d'habitat individuels et maisons individuelles	Non délimité	Non soumise

Le Directeur Général Technique

BAKBA KASSA



AVIS D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT

ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL

DIRECTION DES MARCHÉS PUBLICS ET DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Révision 00000

Fournisseur Subcontractant:

Régime budgétaire 0000

Nature de passation: 0000 000000 000000 000000 000000 000000 000000

Nature de marché: 00000000000000000000

Régime des marchés: Fournisseur Fournisseur chargé des Études Techniques (PPE, PPE, PPE)

et des Études d'Impact Environnemental et Social des projets de construction d'infrastructures de transport des routes.

Régime des marchés de l'énergie: 0000 0000 0000 0000 0000 0000

• Régime de l'Énergie: 00000000000000000000

• Régime de l'Énergie: 00000000000000000000

• Régime de l'Énergie: 00000000000000000000

Nature de passation: 000000 000000 000000 000000 000000 000000 000000 000000

Nature de passation: 000000 000000 000000 000000 000000 000000 000000 000000

Nature de passation: 000000 000000 000000 000000 000000 000000

0000	Nature des Représentations	000000 proposée	Nature d'attribution	00000000 (nature d'attribution)
01	00000000	000000 0000 0000	Nature d'attribution 00000000	000000
02	00000000 000000 000000	000000 0000 0000	Nature d'attribution 00000000	0000 0000000000 0000 0000000000000000 0000000000000000
03	00000000 000000 0000000000	000000 0000 0000	Nature d'attribution 00000000	0000

00000000000000000000

00000000000000000000



Copyright © 2006 John Wiley & Sons, Ltd.

[illegible]

Abstract

[illegible]

None of the authors has received any financial support for this work. The authors have nothing to disclose.

Source: *Author's calculations*.

Item Code	Item Name (Description/Formula)	Material properties	Material Characteristics	Other material (Qualification/Notes)
10	Compassionate Solidarity	100% Pure Solidarity	100% Pure Solidarity	100% Pure Solidarity
11	Compassionate Solidarity	100% Pure Solidarity	100% Pure Solidarity	100% Pure Solidarity



Abstract

RESEARCH CULTURE

Copyright © 2006 John Wiley & Sons, Ltd.

1000

100

Abstract

1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 26

Source: *U.S. Census Bureau, Current Population Reports, 1990*

[illegible]

Table 1

Sl. No.	Project Name / Research Objective	Estimated Budget (USD)	Timeline / Duration	Current Status / Next Steps
01	Development of AI Chatbot for Customer Support	15000 USD (15K)	12 Weeks	Planning
02	Implementation of Cloud Migration for Data Storage	25000 USD (25K)	18 Weeks	Vendor Selection (Pending)
03	Market Research for New Product Line	10000 USD (10K)	8 Weeks	Data Collection (Pending)
04	Website Redesign and UI/UX	8000 USD (8K)	10 Weeks	Design Mockups (Pending)

100





AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

Référence : 2017/01

Fourniture et installation de matériel.

Régime juridique : MRP.

Nature de l'opération : Appel d'offres ouvert (procédure de droit commun).

Nature du marché : contrat de fourniture et de service.

Objets du marché : études techniques, fourniture pour les besoins de maintenance des points

critiques sur le réseau routier national (APP) à l'échelle d'Algérie et Tunisie.

Etat de l'appel de candidatures : ouvert au téléchargement du DCEP au 20/01/2017 au 20/01/2017 à 12h00.

Etat de l'attribution : attribution provisoire (DCEP) au 20/01/2017 à 12h00.

Etat

Etat de l'attribution d'attribution provisoire (DCEP)

N° Lot	Nature des fournitures et services	Montants proposés	Montants d'attribution	Observations (pour l'attribution)
01	Matériel de maintenance	100 000 000 000	0,000	Montant provisoire (DCEP)
02	Matériel de maintenance	100 000 000 000	0,000	Montant provisoire (DCEP)
03	Matériel de maintenance	100 000 000 000	0,000	Montant provisoire (DCEP)
04	Matériel de maintenance	100 000 000 000	0,000	Montant provisoire (DCEP)
05	Matériel de maintenance	100 000 000 000	0,000	Montant provisoire (DCEP)

LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT

(Signature et tampon du Ministre de l'Équipement)



Copyright © 2006 John Wiley & Sons, Ltd.

1000

100

Abstract

[illegible]

[illegible]

State and Congress are prohibited. Further, the Department requires that the State of New Mexico officials have a comprehensive understanding of the requirements of the State of New Mexico law, and the State of New Mexico law.

Seq. #	Theme also described in narrative	Thematic prompts	Initial Feedback	Observations (past representation)
11	Characterization (Theme: Transformation)	THE NEW NEW THE	Theme: new	Theme
12	Characterization (Theme: Transformation)	THE NEW NEW THE	Theme: new	Theme: Character (Theme)
13	Characterization (Theme: Transformation)	THE NEW NEW THE	Theme: new	Theme: Character (Theme)



AVIS D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT

SPÉCIALISÉ CHÈQUE

DIRECTION DES MARCHÉS PUBLICS ET DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC

Révision : 2022

Fournisseur : Société québécoise

Région : Région de la Capitale

Nom du projet : Projet de construction d'un nouveau bâtiment

Nom du contrat : 2022-00000000000000000000

Objet du contrat : Fourniture de services de construction et de gestion de projet

Modalité de paiement : Paiement à l'avance

Modalité de paiement : Paiement à l'avance

Transport : Transport par camion

Transport : Transport par camion

Transport : Transport par camion

Mode de paiement : Paiement à l'avance

Mode de paiement : Paiement à l'avance

Mode de paiement : Paiement à l'avance

N°	Nom du fournisseur	Montant proposé	Montant évalué	Observations
1	Compagnie d'ingénierie	100 000 000 \$	100 000 000 \$	Observations
2	Compagnie d'ingénierie	100 000 000 \$	100 000 000 \$	Observations
3	Compagnie d'ingénierie	100 000 000 \$	100 000 000 \$	Observations
4	Compagnie d'ingénierie	100 000 000 \$	100 000 000 \$	Observations
5	Compagnie d'ingénierie	100 000 000 \$	100 000 000 \$	Observations

Signature du représentant

Signature du représentant



100

Copyright © 2004 John Wiley & Sons, Ltd.

Full-text article available from the following URL:

© 2009 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 265: 103–112

Page 10 of 10

Código	Descrição do produto	Unidade	Preço médio (R\$)		Observações
			Preço médio observado no mercado (R\$)	Preço médio observado no mercado (R\$)	
19	Amplificador de voz com 100 watts de potência para uso em eventos, com 2 canais e 2 saídas de áudio	Unid.	1.200,00	1.200,00	1.200,00

Abstract

100

1. **Identify the problem.** The first step in the problem-solving process is to identify the problem. This involves recognizing the issue, gathering information, and defining the problem in clear, specific terms.

Código	Descripción de la actividad	Unidad	Resultados de la actividad		Evaluación de la actividad
			Indicador de logro	Indicador de proceso	
11	Identificación de los actores y roles en el sistema de gestión de calidad (SGC)	SGC	SGC	SGC	SGC
12	Identificación de los actores y roles en el sistema de gestión de calidad (SGC)	SGC	SGC	SGC	SGC
13	Identificación de los actores y roles en el sistema de gestión de calidad (SGC)	SGC	SGC	SGC	SGC
14	Identificación de los actores y roles en el sistema de gestión de calidad (SGC)	SGC	SGC	SGC	SGC



PLAN PRÉVISIONNEL



Ministère de l'Agriculture

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉVALUATIONS NATIONALES DES
ÉTALONS DE PRODUCTION DES PRODUITS DES ÉLEVÉS (D.G.E.P.)

PLAN PRÉVISIONNEL DE PRODUCTION DES PRODUITS DES ÉLEVÉS (P.P.P.E.)

PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Marché 1 (Produit 1)			Marché 2 (Produit 2)			Marché 3 (Produit 3)		
Produit	Quantité	Valeur	Produit	Quantité	Valeur	Produit	Quantité	Valeur
...	...	...	...	...	...	...	...	...

...

Ministère de l'Agriculture

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉVALUATIONS NATIONALES DES
ÉTALONS DE PRODUCTION DES PRODUITS DES ÉLEVÉS (D.G.E.P.)

PLAN PRÉVISIONNEL DE PRODUCTION DES MARCHÉS PUBLICS NATIONAUX

PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Marché 1 (Produit 1)			Marché 2 (Produit 2)			Marché 3 (Produit 3)		
Produit	Quantité	Valeur	Produit	Quantité	Valeur	Produit	Quantité	Valeur
...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...

...



PLAN PRÉVISIONNEL



REGION DE TILLABERY DEPARTEMENT DE KOLLO COMMUNE RURALE DE LIBORE

PLAN PRÉVISIONNEL DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS 2008

CHIFFRES SUR LA

N°	Type de marché	Date	Montants en millions de francs CFA		Observations
			Montant maximum autorisé	Montant maximum autorisé	
1	Procédure de soumission écrite	du 01/01/2008	10	10	REGULÉ
2	Procédure de soumission orale	du 01/01/2008	10	10	REGULÉ
3	Procédure de soumission orale	du 01/01/2008	10	10	REGULÉ



PLAN PRÉVISIONNEL



REGION DE TILLABERY DEPARTEMENT DE KOLLO COMMUNE RURALE DE LIBORE

PLAN PRÉVISIONNEL DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS / 2020

RÉGULATION DES MARCHÉS

Marché de Libore			Marché de Kollo			Marché de...		
Marché de Libore	Marché de Kollo	Marché de...	Marché de Libore	Marché de Kollo	Marché de...	Marché de Libore	Marché de Kollo	Marché de...
Libore	Kollo	...	Libore	Kollo	...	Libore	Kollo	...
Libore	Kollo	...	Libore	Kollo	...	Libore	Kollo	...
Libore	Kollo	...	Libore	Kollo	...	Libore	Kollo	...

...



Décision n°000026/ARCOF/CRD

moins élevée que celle qui se situe d'au-dessus des pils, les offres non publiques sont donc respectivement de cent quatre-vingt-cinq millions, trois cent cinquante mille cinq cent quarante (145 355 440) francs CFA. Tandis que Compagnie (TIC) pour le service Railair Inter Services est cent quatre-vingt millions deux cent cinquante mille (182 250 000) francs CFA. TIC pour le service Transport Véhiculaire.

Aussi, concernant l'offre de l'attributaire proposée d'un montant de cent quatre-vingt millions trois cent cinquante mille cinq cent quarante (145 355 440) francs CFA. TIC est revenue à cent trente-sept millions, cent trente mille six cents (137 130 600) francs CFA. TIC, afin de demander de clarification, adressée à la PMS.

Par lettre n°0000000000000000 du jeudi 24 mai 2024, le Directeur Général du PMSB a répondu au message préalable du ARCOF/Transport/Véhiculaire/SA en demandant qu'il s'explique qu'il s'agit d'un service public d'au-dessus des pils, le montant de l'offre de la société Railair Inter Services est, est affaiblissant à 145 355 440 FCFA, TIC contre 145 250 000 FCFA, TIC pour le service Transport Véhiculaire S.A. Cependant, cela écarte, conformément à la réglementation en vigueur, les offres ont été soumises à une évaluation technique et financière du Comité d'Experts Indépendants (CEI) qui a obtenu unanimité de valoir sur l'application de la base sur le même principe (TIC) dans l'offre de la société Railair Inter Services qui a appliqué un taux de 15% au lieu de l'application de 10%, fixé par l'article 58 du Code Général des Impôts.

Il affirme que c'est en application des dispositions de l'article 58 du Code Général des Impôts, l'ARCOF/Transport/Véhiculaire/SA pour l'attribution, avec l'offre, composition type et fonctionnement des équipements des matériels publics et des obligations de service public, que le CEI a procédé à la justification technique de cette offre matérielle soumise à cette correction, le montant réel et effectif de l'offre de la société Railair Inter Services est établi à cent trente-sept millions cent trente mille six cents (137 130 600) francs CFA. TIC, demandant ainsi l'offre la moins élevée.

Enfin, suite à cette réponse, le Directeur Général du ARCOF/Transport/Véhiculaire/SA a répondu par lettre n° 0000000000000000 du mardi 24 mai 2024, pour ainsi, d'une part, demander la validation de l'article 58 du Code Général des Impôts, une remise en cause du régime fiscal appliqué par un sous-traitant dans son offre soumise en une attente au principe de transparence dans les marchés publics, d'autre part, demander au CRD d'annuler l'attribution proposée du montant à la société Railair Inter Services et de l'attribuer à la ARCOF/Transport/Véhiculaire/SA.

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Pour éviter un recours possible à la Cour du Règlement des Différends, nous avons de la décision de deux (2) commissions consultatives :

- Application des règles du Code des marchés publics, dans le processus d'attribution



Décision n°00026/AR/COP/CRD

Il s'agit de la question de la conformité des règles de forme et de contenu prévues par les textes en vigueur :

Compétences du Conseil de Réglement des Différends

Relativement à la compétence du Conseil de Réglement des Différends, ce sont les articles 4, 5 et 6 du décret n°2022/045/PR/PRF du 09 septembre 2022 portant Code des marchés publics et des délégations de service public qui déterminent son application aux procédures de passation des marchés.

En effet, l'article 5 relatif aux marchés publics en son terme : « Les marchés publics sont des contrats écrits, conclus à titre onéreux pour la réalisation de travaux, la fourniture de fournitures ou la prestation de services par :
- l'Etat ;

- les Entités déconcentrées ;
- les établissements publics ;
- les Sociétés d'Etat et les Sociétés à participation financière publique majoritaire ;
- les personnes morales dotées d'un agencement pour le compte de l'Etat ou de personnes morales de droit public, lorsqu'elles traitent, avec de leur propre compte financier ou de leur gestion ;
- les associations formées par une ou plusieurs des personnes morales de droit public à dessein officiel ;
- les entités administratives indépendantes ;
- les personnes aux morales sont désignées par la forme « entités contractantes ».

Enfin, l'article 6 du même code, « les déléga-

tions de service public sont des contrats par lesquels une des personnes morales de droit public ou de droit privé établies à l'échelle provinciale, départementale ou gestion d'un service public relevant de sa compétence à un obligataire dont la rémunération est fixe ou subordonnée à des résultats par les résultats de l'exploitation du service... ».

En outre, l'article 6 relatif aux marchés publics sous financement extérieur stipule que : « la passation, l'appelation, l'exécution, la réglementation relative des marchés publics financés sur fonds extérieurs sont soumis aux dispositions du présent Code dans la mesure où ces dispositions ne sont pas contraires à celles des accords de financement... ».

Au regard de cette prescription, c'est la conservation du financement qui détermine laquelle des procédures nationales ou de l'étranger est appliquée à ces marchés.

Au sens des dispositions de l'article 5 du Code des marchés publics, la procédure de passation de marché de location des véhicules pour le transport des participants des Jura et leurs familles dans le cadre de l'organisation du Bicentenaire national 2020 par l'ONEDCA, l'établissement Public à caractère administratif est soumise à l'application du Code.

Recommandations

Le Code, en son article 181 prévoit que : « Tout contrat conclu et exécuté doit être soumis par écrit au conseil



Décision n°000036/ARCOP/ORD

présentée auprès de la personne responsable principale du marché. Une copie de ce document est adressée au Comité de Règlement des Différends de l'Agence en charge de la régulation des marchés publics. [...]»

Sous peine d'irresponsabilité, le soumissionneur s'engage envers les cinq (5) jours ouvrables avant la publication de l'acte d'appel d'offres ou de la communication de l'acte d'appel d'offres, de la notification de la décision attributrice ou de ne pas utiliser le marché ou la délégation de service public... »

La société de CDC Transport/Agences fait à ce sujet de l'ARCE/CDC, la notification de rejet de son offre le lundi 16 mai 2020. À compter du mardi 16 mai 2020, elle dispose des cinq (5) jours ouvrés pour répondre au recours préalable, soit jusqu'au mardi 19 mai 2020 et elle le soumet à la marche le 20 mai 2020, soit dans le délai prescrit.

À partir du lendemain de la réception du recours préalable, le jeudi 20 mai 2020, l'ARCE/CDC dispose également des cinq (5) jours ouvrés pour répondre au recours préalable, soit jusqu'au mercredi vendredi 25 mai 2020 et l'a répondu elle le jeudi 20 mai 2020, soit dans le délai réglementaire.

Dans l'article 8 du décret 2015-004/P/RCP du 04 juillet 2015, portant missions, composition, organisation et modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends dispose : « en l'absence du directeur facultatif ou en cas de absence partielle par l'absence contractée dans les cinq (5) jours ouvrés suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de trois (3) jours ouvrés pour présenter un recours devant le CDD ».

Recours contractuels

L'article 181 du même Code indique qu'en l'absence du directeur facultatif dans les cinq (5) jours ouvrés suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de trois (3) jours ouvrés pour présenter un recours devant le Comité de Règlement des Différends.

En plus, le requête aux fins de sursis du CDD, doit satisfaire aux conditions prévues par l'article 8 du décret 2015-004/P/RCP du 04 juillet 2015, portant missions, composition, organisation et modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends qui dispose que : « Sous peine d'irresponsabilité, le requête doit contenir :

- les nom et adresse du requérant ;
- l'objet de la demande, l'aspect économique des faits ;
- l'énumération des pièces dont le requérant entend se servir ;
- la décision attaquée ;
- le copie du recours préalable, et, le cas échéant, la réponse de l'autorité contractante. Le requête sera adressée, sous peine d'annulation, dans les trois (3) jours ouvrables, à un registre d'entrée tenu par le Directeur du CDD ».

La société de CDC Transport/Agences fait à ce sujet la réponse à son recours préalable, le jeudi 20 mai 2020. À compter du vendredi 20 mai 2020, elle dispose d'un délai de trois (3) jours ouvrés pour introduire un recours contractuel, soit jusqu'au mardi 23 mai 2020.



Décision n°000026/ARCO/CRD

et elle a saisi le CRD par requête du 10 mai 2024, tendant à financer l'un des deux cents (200) francs CFA, accompagnée des copies de la lettre de notification de rejet de son offre, de ses notes préliminaires et de la signature au verso préliminaire, soit dans les formes et délais requis.

En considération de ce qui précède, il y a lieu, statuant, de déclarer recevable sa requête.

PAR CONSÉQUENT :

a) déclarer recevable en la forme la requête de la société de JSCA, Transport Voyageurs, SA, contre l'Office de Régulation des Epaves, Terres et des Eaux et Commerce de Régulation, saisi en l'espèce d'Office Concurrence n°000000000000, portant location des véhicules pour le transport des participants des jours officiels marqués dans le cadre de l'organisation du Biennale International 2024 ;

a) et, que la procédure de passation du marché entreprenariale jusqu'à ce que la loi, édictée sous le fondement des dispositions de l'article 187 du Code des marchés publics et des décrets de service public ;

a) et, que les documents relatifs au marché seront transmis au Comité de Régulation des Offres de Sécurité de Régulation de la Commande Publique dans les meilleurs délais ;

a) et, que cette décision est exécutoire, s'impose aux parties et à toutes les institutions, conformément aux textes en vigueur ;

a) et, qu'en vertu de la Déclaration Générale sera déposé pour instruire le dossier conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n°000000000000 du 10 juillet 2024, portant révisions, composition, organisation et

modalités de fonctionnement du Comité de Régulation des Offres de

a) et, que le Directeur Général de Sécurité de Régulation de la Commande Publique est chargé de mettre à la JSCA, Transport Voyageurs, pour lui être qu'à l'Office de Régulation des Epaves, Terres et des Eaux et Commerce de Régulation, la présente décision qui sera publiée dans le bulletin de la commande publique et le site Web de l'ARCO.

NOTA AUTE PUBLICATION SUR LES RESEAUX

Facebook

Twitter

Publié sur le site de l'ARCO

Les journaux, médias et autres sites d'information

La Direction de Régulation

Le Directeur Général de Régulation

1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 26

[illegible]

Abstract The purpose of this study was to determine if there were differences in the prevalence of risk factors associated with the development of periodontitis between patients who had been treated by a periodontist and those who had not. A total of 60 patients were recruited from two dental practices. All patients underwent a clinical examination and a series of questionnaires designed to assess their oral hygiene habits, smoking status, and medical history. The results of the study indicated that patients who had been treated by a periodontist had significantly higher levels of plaque index, gingivitis index, and periodontal pocket depth compared to those who had not. These findings suggest that periodontal treatment may be effective in reducing the prevalence of risk factors associated with the development of periodontitis.

1. Introduction 2. Background 3. Methodology 4. Results 5. Discussion 6. Conclusion 7. References 8. Appendix 9. Index 10. Table of Contents 11. Abstract 12. Summary 13. Key Words 14. Keywords 15. Subject Headings 16. Indexing 17. Classification 18. Keywords 19. Subject Headings 20. Indexing 21. Classification 22. Keywords 23. Subject Headings 24. Indexing 25. Classification 26. Keywords 27. Subject Headings 28. Indexing 29. Classification 30. Keywords 31. Subject Headings 32. Indexing 33. Classification 34. Keywords 35. Subject Headings 36. Indexing 37. Classification 38. Keywords 39. Subject Headings 40. Indexing 41. Classification 42. Keywords 43. Subject Headings 44. Indexing 45. Classification 46. Keywords 47. Subject Headings 48. Indexing 49. Classification 50. Keywords 51. Subject Headings 52. Indexing 53. Classification 54. Keywords 55. Subject Headings 56. Indexing 57. Classification 58. Keywords 59. Subject Headings 60. Indexing 61. Classification 62. Keywords 63. Subject Headings 64. Indexing 65. Classification 66. Keywords 67. Subject Headings 68. Indexing 69. Classification 70. Keywords 71. Subject Headings 72. Indexing 73. Classification 74. Keywords 75. Subject Headings 76. Indexing 77. Classification 78. Keywords 79. Subject Headings 80. Indexing 81. Classification 82. Keywords 83. Subject Headings 84. Indexing 85. Classification 86. Keywords 87. Subject Headings 88. Indexing 89. Classification 90. Keywords 91. Subject Headings 92. Indexing 93. Classification 94. Keywords 95. Subject Headings 96. Indexing 97. Classification 98. Keywords 99. Subject Headings 100. Indexing 101. Classification 102. Keywords 103. Subject Headings 104. Indexing 105. Classification 106. Keywords 107. Subject Headings 108. Indexing 109. Classification 110. Keywords 111. Subject Headings 112. Indexing 113. Classification 114. Keywords 115. Subject Headings 116. Indexing 117. Classification 118. Keywords 119. Subject Headings 120. Indexing 121. Classification 122. Keywords 123. Subject Headings 124. Indexing 125. Classification 126. Keywords 127. Subject Headings 128. Indexing 129. Classification 130. Keywords 131. Subject Headings 132. Indexing 133. Classification 134. Keywords 135. Subject Headings 136. Indexing 137. Classification 138. Keywords 139. Subject Headings 140. Indexing 141. Classification 142. Keywords 143. Subject Headings 144. Indexing 145. Classification 146. Keywords 147. Subject Headings 148. Indexing 149. Classification 150. Keywords 151. Subject Headings 152. Indexing 153. Classification 154. Keywords 155. Subject Headings 156. Indexing 157. Classification 158. Keywords 159. Subject Headings 160. Indexing 161. Classification 162. Keywords 163. Subject Headings 164. Indexing 165. Classification 166. Keywords 167. Subject Headings 168. Indexing 169. Classification 170. Keywords 171. Subject Headings 172. Indexing 173. Classification 174. Keywords 175. Subject Headings 176. Indexing 177. Classification 178. Keywords 179. Subject Headings 180. Indexing 181. Classification 182. Keywords 183. Subject Headings 184. Indexing 185. Classification 186. Keywords 187. Subject Headings 188. Indexing 189. Classification 190. Keywords 191. Subject Headings 192. Indexing 193. Classification 194. Keywords 195. Subject Headings 196. Indexing 197. Classification 198. Keywords 199. Subject Headings 200. Indexing 201. Classification 202. Keywords 203. Subject Headings 204. Indexing 205. Classification 206. Keywords 207. Subject Headings 208. Indexing 209. Classification 210. Keywords 211. Subject Headings 212. Indexing 213. Classification 214. Keywords 215. Subject Headings 216. Indexing 217. Classification 218. Keywords 219. Subject Headings 220. Indexing 221. Classification 222. Keywords 223. Subject Headings 224. Indexing 225. Classification 226. Keywords 227. Subject Headings 228. Indexing 229. Classification 230. Keywords 231. Subject Headings 232. Indexing 233. Classification 234. Keywords 235. Subject Headings 236. Indexing 237. Classification 238. Keywords 239. Subject Headings 240. Indexing 241. Classification 242. Keywords 243. Subject Headings 244. Indexing 245. Classification 246. Keywords 247. Subject Headings 248. Indexing 249. Classification 250. Keywords 251. <
